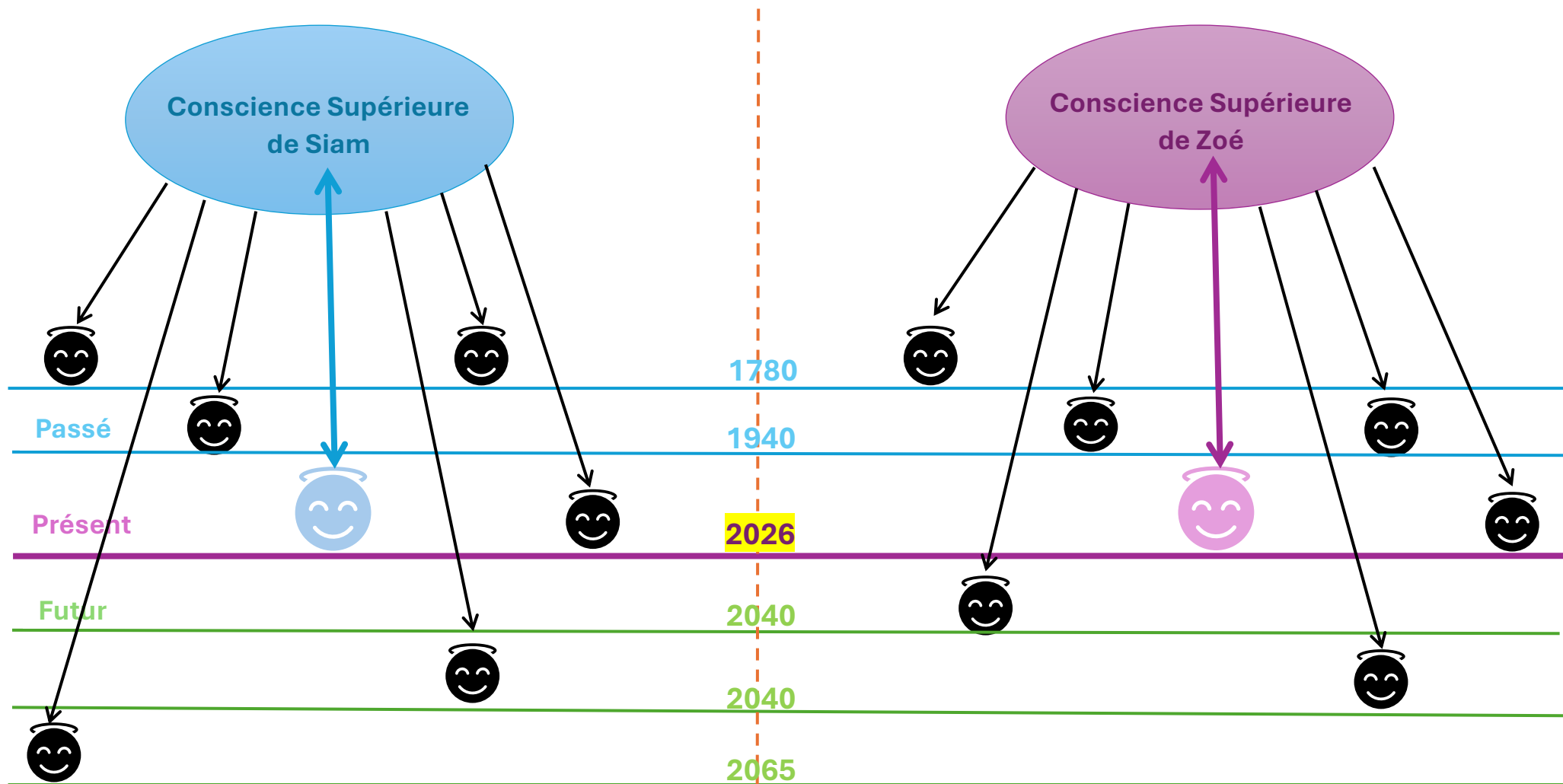




Frères et sœurs de conscience, ou flammes jumelles, auxquelles nous sommes liés par des contrats d'âme. C'est ce que l'on appelle
« LA TRANSINCARNATION ».

Chaque « enfants » de la Conscience Supérieure choisit la période et ce qu'il souhaite expérimenter au cours de cette nouvelle incarnation. Les lignes correspondent aux lignes de TEMPS.

Ces consciences peuvent s'incarner sur la même ligne de temps que nous, ou dans le « PASSÉ », ou encore dans le « FUTUR ». Des interactions peuvent se réaliser dans des moments précis – et dans tous les cas, nous nous réunissons lors de notre sommeil 😊 Cela peut être utile pour comprendre certains rêves. Pour comprendre cette merveilleuse particularité, je vous invite à vous offrir l'incroyable livre « **PARDONNER à la MORT** » - dont le sous-titre est « **L'ENTRE-DEUX-VIES** » sous-titre auquel j'adhère personnellement - Reçu en canalisation par **Sylvain DIDELOT** ; et de vous reporter au Chapitre 22 : la prise en compte des choix de la conscience supérieure et des transincarnations.